

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Non, Parcoursup n'a pas changé en 2019

Depuis la rentrée de septembre, le ministère de l'Enseignement supérieur se livre à une opération de communication concernant les « améliorations » de Parcoursup, édition 2019. Il feint ainsi de tenir compte des critiques quasi unanimes en fin de procédure sur l'année zéro de Parcoursup. SUD éducation revient sur certaines d'entre elles : pour nous, sur le fond, Parcoursup n'a pas changé.

1. Le calendrier est resserré, le délai pour répondre aux propositions est plus court.

Rappelons que la principale critique faite à Parcoursup en 2018 ne concernait pas tant sa lenteur que son injustice. La logique « premier-e-s de cordée, premier-e-s servi-e-s » demeure la même : elle discrimine moins au mérite que sur la base de la filière, du lycée ou du territoire d'origine, c'est-à-dire selon l'origine sociale. Les candidat-e-s pas ou mal affecté-e-s ne seront pas mieux loti-e-s parce qu'ils et elles le seront plus vite. L'éducation est un droit, qui doit s'appliquer à toutes et tous.

2. Certains dossiers de candidature seront anonymes.

L'anonymat des dossiers est très partiel. Il concerne le nom, le prénom, l'adresse et l'âge, mais pas le sexe. Les informations anonymisées peuvent apparaître dans les bulletins ou les pièces justificatives demandées. Il saute pour certaines filières : celles en apprentissage, celles qui imposent un entretien ou un concours à l'entrée, celles qui proposent un internat.

Surtout, les dossiers conservent l'information du lycée d'origine, utilisé bien davantage que l'identité civile ou l'adresse pour trier nombre de candidatures : c'est une variable très facile à utiliser grâce au ministère qui fournit gracieusement des données permettant de classer les lycées. Les formations du supérieur peuvent soit prendre en compte directement le lycée d'origine dans leur classement des candidat-e-s, soit pondérer les notes en

fonction du lycée (en montant les notes des « bons lycées », en baissant celles des « mauvais »).

Le ministère a d'ailleurs justifié de laisser apparent le lycée d'origine en expliquant que c'était un élément important dans l'évaluation des dossiers. On veut bien le croire ! SUD éducation n'a cessé de dénoncer les discriminations sur la base du lycée d'origine. C'est bien pour cette raison qu'il faudrait empêcher un tri des dossiers selon ce critère. Le gouvernement reconnaît ainsi qu'il ne fournit pas le même accès à l'éducation dans tous les établissements, et qu'il va d'ailleurs renforcer cette tendance par le biais de la réforme des lycées.

3. La hiérarchisation des vœux réapparaît en fin de procédure.

Sur Admission Post-Bac (APB), les candidat-e-s classaient les formations ; sur Parcoursup ce sont les formations qui classent les candidat-e-s. Cette année les élèves auront la possibilité de hiérarchiser leurs vœux après les épreuves écrites du baccalauréat. Énorme concession de Frédérique Vidal, qui s'est arc-boutée sur sa position tout au long de l'année 2018, en dépit du bon sens, mais en toute conformité à son projet idéologique, consistant à prôner le classement des candidatures en lieu et place de la prise en compte des préférences des jeunes comme principe de base de l'affectation post-bac !

En réalité, la hiérarchisation ne réapparaît que pour accélérer la procédure en fin de parcours, sous la forme d'un répondeur automatique : une proposition de son choix pourra être acceptée automatiquement si elle a la préférence du ou de la candidat-e, sans qu'il ou elle ait besoin de se connecter à la plateforme pendant l'été.

Sur le fond, Vidal maintient son cap : en fin de procédure les formations auront déjà classé les candidat-e-s, sans disposer donc d'information sur leurs préférences, c'est-à-dire sur leur motivation, critère crucial pour la réussite des études.

4. C'est la fin de la sectorisation en Île-de-France (académies de Créteil, Paris et Versailles).

Voilà la réponse, dans la plus pure tradition libérale, apportée à la critique de la discrimination selon les territoires. Conséquence prévisible : les universités parisiennes prestigieuses pourront faire leur marché parmi les meilleur-e-s candidat-e-s de banlieue, quand les universités de banlieue devront accueillir les parisien-ne-s les moins bien doté-e-s venu-e-s grossir les rangs d'étudiant-e-s déjà moins favorisé-e-s. Une occasion en or de renforcer la ségrégation universitaire et la concurrence entre les établissements.

5. Les IFSI (écoles d'infirmier-e-s), parlons-en !

Près de 1 000 formations supplémentaires sont disponibles en 2019 sur Parcoursup, à commencer par les IFSI, c'est-à-dire les écoles d'infirmier-e-s : un bon exemple de la façon dont ce gouvernement sacrifie des jeunes sur l'autel de ses réformes précipitées. Dans la plus grande discrétion, les concours d'entrée dans ces écoles ont été supprimés en juillet 2018, et remplacés par une procédure sélective via Parcoursup à compter de l'édition 2019. Conséquence : tou-te-s les candidat-e-s qui avaient obtenu (souvent par Parcoursup) une place pour l'année 2018-2019 dans une formation préparant à ces concours s'y sont retrouvé-e-s affecté-e-s sans possibilité de réorientation, alors qu'il n'y avait plus de concours ouvert pour eux et pour elles. Une année perdue à se préparer des concours inexistantes ! Aujourd'hui ils se retrouvent à recommencer toute la procédure Parcoursup, alors qu'ils et elles sont en compétition avec une nouvelle promotion de candidat-e-s.

6. Les candidat-e-s ne sont pas au bout de leurs peines.

Jusqu'au 14 mars, les candidat-e-s entrent leurs vœux sur Parcoursup. Ils et elles ont ensuite jusqu'au 3 avril pour les confirmer et finaliser leurs dossiers de candidatures. Ces dossiers, très lourds à préparer, comportent des pièces qui renseignent surtout sur l'origine sociale des candidat-e-s (carnet d'adresses, nombre d'adultes à même de les aider, possibilités d'activités extra-scolaires qui leur ont été offertes...) :

- Un CV : en terminale, le parcours tient en quelques lignes, sauf pour les plus chanceux et chanceuses qui peuvent détailler des activités extra-scolaires, des stages en entreprise ou des voyages à l'étranger.

- Un projet de formation motivé pour chaque vœu présentant le projet professionnel, la façon dont la formation permet de le réaliser, les moyens par lesquels l'élève s'est renseigné sur la formation, et surtout l'adéquation de ses compétences avec les « attendus » définis par la formation (c'est-à-dire ses critères de sélection, au demeurant fort difficiles à trouver, dans l'onglet « caractéristiques » de la présentation de la formation sur Parcoursup).
- Des questionnaires de connaissance ou de motivation. Le questionnaire obligatoire de connaissance existait en Droit en 2018 ; il est étendu en 2019 aux 14 licences de sciences dures. Les résultats ne sont connus que des candidat-e-s (la formation sait juste s'ils et elles l'ont bien rempli), certes, mais dans le but de décourager les élèves les plus fragiles.
- Et tout autre document selon l'imagination des filières (lettres de recommandation, attestations diverses...)

SUD éducation appelle les collègues à ne pas cogérer cette vaste entreprise de sélection :

- **dans les lycées : à ne pas remplir les « fiches avenir », ou à y indiquer automatiquement les mentions les plus favorables pour tous les items ;**

- **dans les universités : à ne pas participer à l'analyse et au classement des candidatures reçues.**

SUD éducation refuse toute forme de sélection, qu'elle se fasse par Parcoursup ou par l'argent, avec l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-e-s étranger-e-s extra-communautaires.

SUD éducation revendique un financement public à hauteur des besoins pour l'éducation, le recrutement de personnel titulaire et la création de places pour permettre l'accès de chaque candidat-e à la filière de son choix.